

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-048

Séance du 3 juillet 2026

Date de convocation :

30 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Vote Contre : 0

Le 3 juillet 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez

Absent : Mme Sauge-Maison (a donné pouvoir à M. Auboiroux), M. Guillemain (a donné pouvoir à M. Broussolle), M. De Azevedo (a donné pouvoir à M. Lameyre)

Isabelle Monédière a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Annule et remplace délibération n°2026-35-DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU PETIT MATÉRIEL CONCERNANT LE TRACTEUR - CHARGEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune souhaite acheter un chargeur pour mettre sur le tracteur.

L'achat de celui-ci a été réalisé à Maridat 19-63.

Le montant de l'opération est de 17 760€ TTC.

La commune souhaite solliciter une aide auprès du Département pour financer une partie de cette dépense.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 17 760€ TTC

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses		Recettes	
TTC	17760		
		Département	5000
		Finance propre	9800
		Commune HT	14800

- *AUTORISE Monsieur le maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement de l'achat du chargeur auprès du Conseil Départemental,*

Vu pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

